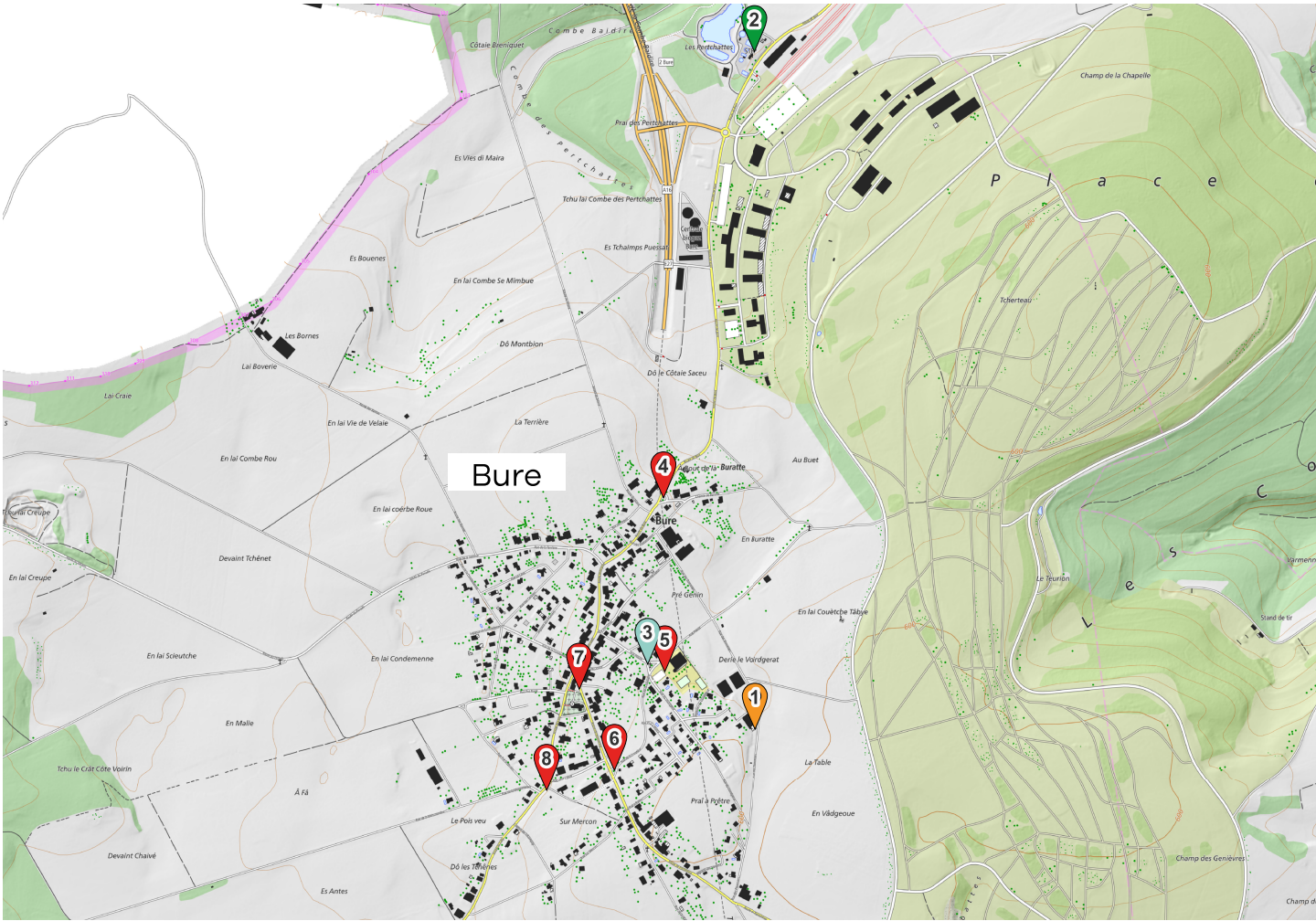




MEMO Déchets

Votre guide des déchets



- Conteneur sacs taxés
 - Déchèterie
 - Déchets verts
 - Ecopoint
- Données swisstopo 07.20



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Bure





Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

CENTRES DE TRI

Loca à Porrentruy : Tél. 032 466 76 66
lundi au vendredi : 07h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Quatre samedis/an de 8h à 11h00 : Janv. 10 / Avril 11 / Juillet 4 / Oct. 3.

Ramseyer SA à Courgenay : Tél. 032 471 15 52
lundi au vendredi : 07h00 à 11h45 et 13h15 à 17h15.

Centre Ecotri (Ramseyer) : lundi-mercredi-vendredi de 13h15 à 17h15 avec la carte d'accès, ainsi que 2 samedis par mois de 09h00 à 11h45 aux dates suivantes : Janv. 3-24 / Fév. 7-21 / Mars 7-21 / Avril 11-25 / Mai 9-23 / Juin 6-20 / Juillet 4-18 / Août 8-22 / Sept. 5-19 / Oct. 3-17 / Nov. 7-21 / Déc. 5-19.

Station d'épuration de Porrentruy et Environs (SEPE) :

Chemin de Bonne-Fontaine 8
2900 Porrentruy

Tous les 3ème lundis du mois de 14h00 à 17h00, en cas de jour férié, report au 4ème lundi du mois. **A l'exception de décembre** : 2ème lundi du mois.

Peintures, colles, solvants, détergents, acides, etc.

www.sepe-porrentruy.ch.

Ma DÉCHÈTERIE (voir plan)

1 - Déchèterie communale/Zone Sud, hors village

Ouverture dès le passage à l'heure d'été :

- le mercredi de 16h00 à 18h00
- le samedi de 9h30 à 11h30

Ouverture dès le passage à l'heure d'hiver :

- le mercredi de 13h30 à 15h30
- le samedi de 9h30 à 11h30.

Tous types de déchets ménagers (excepté les déchets spéciaux). Les déchets pour lesquels aucun système de collecte spécifique n'existe sont à déposer dans les sacs SIDP. L'employée qui vous accueille vous renseigne volontiers sur les règles de fonctionnement de la déchèterie.

2 - Station de compostage, Route de Buix (à côté de la STEP)

Ouverture mercredi / vendredi / samedi de 8h à 20h.

Contact et infos

Administration communale
Route de Porrentruy 4
2915 Bure
032 466 52 57
secretariat@bure.ch
www.bure.ch

SACS-POUBELLE ou CONTENEURS AVEC PUCE

Taxe au volume : Sacs officiels SIDP à déposer dans les conteneurs semi-enterrés (Moloks).

Taxe au poids : Conteneurs 800L équipés d'une puce.

Mon AUTRE POINT DE COLLECTE (voir plan)

3 - Complexe scolaire : textiles et chaussures.

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)





2026

Calendrier

Bure

Début des tournées : 07h00

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						1
M						2
M				1		3
J	1 <small>Nouvel An</small>			2		4 <small>Fête-Dieu</small>
V	2 <small>Saint Berchtold</small>			3 <small>Vendredi Saint</small>	1 <small>Fête du travail</small>	5
S	3			4	2	6
D	4	1	1	5 <small>Pâques</small>	3	7
L	5	2	2	6 <small>Lundi de Pâques</small>	4	8
M	6	3	3	7	5	9
M	7	4	4	8	6	10
J	8	5	5	9	7	11
V	9	6	6	10	8	12
S	10	7	7	11	9	13
D	11	8	8	12	10	14
L	12	9	9	13	11	15
M	13	10	10	14	12	16
M	14	11	11	15	13	17
J	15	12	12	16	14 <small>Ascension</small>	18
V	16	13	13	17	15	19
S	17	14	14	18	16	20
D	18	15	15	19	17	21
L	19	16	16	20	18	22
M	20	17	17	21	19	23 <small>Commémoration du plébiscite jurassien</small>
M	21	18	18	22	20	24
J	22	19	19	23	21	25
V	23	20	20	24	22	26
S	24	21	21	25	23	27
D	25	22	22	26	24 <small>Pentecôte</small>	28
L	26	23	23	27	25 <small>Lundi de Pentecôte</small>	29
M	27	24	24	28	26	30
M	28	25	25	29	27	
J	29	26	26	30	28	
V	30	27	27		29	
S	31	28	28		30	
D			29		31	
L			30			
M			31			



2026

Calendrier

Bure

Début des tournées : 07h00

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
L							
M			1 Conteneurs pucés			1 Conteneurs pucés	
M 1			2			2	
J 2			3	1		3	
V 3			4	2		4	
S 4	1	Fête nationale Suisse	5	3		5	
D 5	2		6	4	1	La Toussaint	6
L 6	3		7	5	2		7
M 7	Conteneurs pucés	4 Conteneurs pucés	8 Conteneurs pucés	6 Conteneurs pucés	3 Conteneurs pucés	8 Conteneurs pucés	8 Conteneurs pucés
M 8	5		9	7	4		9
J 9	6		10	8	5		10
V 10	7		11	9	6		11
S 11	8		12	10	7		12
D 12	9		13	11	8		13
L 13	10		14	12	9		14
M 14	Conteneurs pucés	11 Conteneurs pucés	15 Conteneurs pucés	13 Conteneurs pucés	10 Conteneurs pucés	15 Conteneurs pucés	15 Conteneurs pucés
M 15	12		16	14	11		16
J 16	13		17	15	12		17
V 17	14		18	16	13		18
S 18	15	Assomption	19	17	14		19
D 19	16		20	18	15		20
L 20	17		21	19	16	Lundi de St Martin	21
M 21	Conteneurs pucés	18 Conteneurs pucés	22 Conteneurs pucés	20 Conteneurs pucés	17		22 Conteneurs pucés
M 22	19		23	21	18	Conteneurs pucés	23
J 23	20		24	22	19		24
V 24	21		25	23	20		25 Noël
S 25	22		26	24	21		26
D 26	23		27	25	22		27
L 27	24		28	26	23		28
M 28	Conteneurs pucés	25 Conteneurs pucés	29 Conteneurs pucés	27 Conteneurs pucés	24 Conteneurs pucés	29 Conteneurs pucés	29 Conteneurs pucés
M 29	26		30	28	25		30
J 30	27			29	26		31
V 31	28			30	27		
S	29			31	28		
D	30				29		
L	31				30		
M							



Comment bien trier ?



Ordures ménagères sacs SIDP

A déposer dans les conteneurs semi-enterrés (Moloks) les jours ouvrables jusqu'à 20h.



Appareils électriques et électroniques

A la déchèterie (moyennant paiement), aux points de vente, aux centres de tri.



Aluminium et boîtes de conserve

A la déchèterie. Container séparé pour capsules Nespresso.



Déchets encombrants combustibles

Les déchets encombrants qui ne peuvent pas être collectés dans des sacs SIDP de 110L en raison de leur encombrement ou de leur poids sont repris à la déchèterie moyennant paiement pour certains.



Déchets inertes (petites quantités)

Déchèterie + Ramseyer ou Loca. Les éléments pouvant contenir de l'amiante (plaques / pots de fleurs en Eternit) sont collectés séparément. Ne pas les briser pour ne pas générer de poussière d'amiante.



PET

Bouteilles à boissons uniquement. Par les points de vente. A la déchèterie.



Pneus payants

Par les points de vente. A la déchèterie moyennant paiement. Chez Ramseyer ou Loca.



Sagex

A la déchèterie (gratuitement) ou chez Loca SA (payant).



Ferraille (objets métalliques)

A la déchèterie.



Huiles minérales et végétales

A la déchèterie. Les bouteilles vides ainsi que les huiles végétales qui se figent en refroidissant sont à déposer dans les sacs SIDP.



Tubes lumineux (néon) / LED

A la déchèterie, aux points de vente, chez Ramseyer ou Loca.



Piles et accumulateurs

Par les points de vente. A la déchèterie.



Verre

A la déchèterie. Bouteilles et bocaux, sans couvercles ni bouchons. Les articles suivants sont à placer dans la benne à matériaux inertes : verres à boire, vitres, miroirs, vaisselle.



Déchets compostables ménagers

Déchets ménagers et de jardin exclusivement. A déposer à la station de compostage. Pas de souches, branchages max. 25cm de diamètre.



Capsules Nespresso (aluminium)

A la déchèterie. Les capsules en plastique doivent être déposées dans les sacs SIDP.



Médicaments

Par les points de vente.



Déchets spéciaux des ménages

Aux points de vente ; au SEPE à Porrentruy (voir infos générales).



Papier

A la déchèterie (papier ficelé).



Textiles et chaussures

Au complexe scolaire (entrée des abris) ou lors des collectes.



Flacons en plastique avec bouchon

Dans la plupart des supermarchés ou dans les sacs SIDP.



Aérosols

Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion). Selon la matière, à déposer avec l'alu, ou (si symbole de danger) avec les déchets spéciaux.



Berlingots / Briques à boissons

Dans des sacs SIDP. Les emballages en carton pour lait et autres boissons sont des déchets composites et ne peuvent pas être recyclés avec le carton.



Dépouilles d'animaux

Centre régional de ramassage des déchets carnés, La Rochette 51, 2900 Porrentruy, tél. 079 816 33 67. En cas d'urgence, appelez la police au tél. 032 465 77 22.



Cartouches d'encre pour imprimantes

Aux points de vente. Pour réduire les déchets, pensez aux services de remplissage de cartouches.

Les types de déchets



CD

Aux points de vente ou dans les sacs SIDP.



Carton propre

A la déchèterie. Carton plié et sans souillures (traces de poudre à lessive, traces d'aliments).



Bois

A la déchèterie, dans la benne à objets encombrants. Meubles non démontés moyennant paiement.



Cendres de bois

Les cendres froides sont à éliminer avec les ordures ménagères dans les sacs officiels SIDP. Une quantité supérieure à 1m3 doit être apportée à la décharge du SEOD à Boécourt.



Plastiques agricoles

Aux points de vente.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Seuls les restes de table des ménages privés peuvent être traités au compostage. Les restes de viande, volaille, os, arêtes doivent être déposés dans un sac SIDP.

Merci aux détenteurs de chien(s) de déposer les sacs à crottes dans les poubelles prévues à cet effet et de ne pas les jeter dans la nature.



TARIFS DÉCHÈTERIE

Petite batterie (scooter, moto, etc..)	CHF 8.- / pce
Grande batterie (voiture, etc..)	CHF 15.- / pce
Petits appareils ménagers (aspirateurs, machines à café, etc..)	CHF 10.- / pce
Grands appareils ménagers (four, machine à laver, etc..)	CHF 20.- / pce
Télévision / Ordinateur avec écran	CHF 20.- / pce
Meubles non démontés <1m ³	CHF 10.- / pce
Meubles non démontés >1m ³	CHF 20.- / pce
Pneus véhicules légers + jantes (voiture)	CHF 18.- / pce
Pneu tracteur/camion (Ø moins de 1.20 m)	CHF 45.- / pce
Pneu tracteur/camion (Ø plus de 1.20 m)	CHF 65.- / pce
Pneus vélo, vélomoteur, scooter	CHF 5.- / pce
Fauteuils	CHF 10.- / pce
Canapés / Divans	CHF 20.- / pce
Matelas	CHF 10.- / pce
Sommiers	CHF 10.- / pce

DÉCHETS NON REPRIS À LA DÉCHÈTERIE

- Déchets de chantiers et matériaux d'excavation (plus de 0.5 m³)
- Déchets d'abattage et de boucherie, cadavres d'animaux
- Déchets spécifiques d'entreprises (déchets de fabrication, de chantier, plastiques agricoles, ...)
- Déchets spéciaux (peinture, solvants, produits toxiques,...)

Combien de temps, les déchets se dégradent dans la nature ?



Boîte de conserve
200 ans



Journal
6 mois



Chewing-gum
5 ans



Mégot
5 ans



Canette ALU
300 ans



Sac en plastique
450 ans



Bouteille PET
500 ans



Bouteille en verre
5000 ans



Huile de vidange
8 ans



Mouchoir en papier
3 mois

La dégradation détériore uniquement l'aspect physique du déchet, les molécules se dispersent en gaz, en liquide toxique ou en micro-particules